

ACCUEIL JEUNES DE 11 À 17 ANS



SÉJOURS BULLE D'AIR

ÉCHAPPÉES LOCALES*

PLACES LIMITÉES
& SUR INSCRIPTION

3 SÉJOURS - ÉTÉ 2021

Du 12 à 16 juillet

Limite inscriptions 07/07

Du 19 à 23 juillet

Limite inscriptions 14/07

Du 26 à 30 juillet

Limite inscriptions 21/07

Hébergement à la Base de loisirs de La Gare de Coustellet

* ACTIVITÉS : "AQUATIQUES, SPORT, NATURE, CULTURE"

Ex: Spéléo, Canoë, Warm Park, Festival d'Avignon, sorties lac / mer, Web TV,
Golf, Wave Island, Tir-à-l'arc à cheval, Escape Game ...

Infos / inscriptions & Tarifs

TARIFS (hors inscription et adhésion à l'Accueil Jeunes)

CEJ* = 110 > 200€ (Communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Les Beaumettes, Maubec, Oppède)

LMV** hors CEJ = 250€ // Hors LMV = 350€

04 86 50 80 10 - 06 11 37 99 84 - jeunesse@aveclagare.org

Association A.V.E.C / LA GARE de COUSTELLET - 105 quai des Entreprises - 84 660 MAUBEC



www.aveclagare.org

Numéro d'organisateur : 084010160228 - Agrément des associations de jeunesse et éducation populaire : 84-2019-69-JEP- photo : street art (Lyon) / Bulles : C. J. Balle / Bulles creative commons

*CEJ : Contrat Échappées Jeunesse - ** Agglomération LMV : Luberon Mérimée de Vaucluse

II EST ENFIN ARRIVE LE TEMPS DE RESPIRER !!

Nous venons de vivre, tous, une année compliquée, durant laquelle nos habitudes ont été mises à l'épreuve et parfois remises en question. Nous avons dû nous adapter à de nouvelles façons de vivre « ensemble ». Toutes ces expériences ont chamboulé notre quotidien, et souvent nos relations aux autres. A l'aune de nouveaux possibles, il est primordial de retrouver nos liens, notre capacité à échanger et à partager, et à vivre ré-unis.

Ainsi, ce projet a pour but de permettre à chacun des jeunes qui participeront aux séjours de respirer, de s'oxygéner et de sortir de son quotidien pour se retrouver avec 'soi ', mais également avec l'autre. Il est important de permettre à chacun de retrouver le goût de l'épanouissement et à la fois de la créativité. Ce dernier nous accompagne dans un élan collectif à notre propre découverte.

Pour contribuer à cela, ce projet se vaut d'être à l'écoute des propositions des adolescents tout en proposant des temps de découverte et de curiosité artistique, culturelle, sportive et citoyenne telle est la philosophie de l'Association A.V.E.C de la Gare de Coustellet.

Ce dossier est établi pour définir le cadre d'intervention pédagogique et éducatif de l'Accueil Collectif de Mineurs avec Hébergement et de donner un sens aux activités ainsi qu'aux actes de la vie quotidienne de l'adolescent au sein de celui-ci.

***Kinta KAWATA, Responsable de l'accueil Jeunes
de l'association A.V.E.C – de la Gare de Coustellet***

LE PORTEUR DU PROJET

Responsable Pôle Jeunesse & Famille et Accueil Jeunes de l'asso AVEC : Kinta KAWATA

Diplôme :

Diplômé d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports Mention : Développement de Projet de Territoire et de Réseau depuis décembre 2017.

Formation :

Danse ART Thérapeute avec l'organisme EMVC (Ecoute du Mouvement, la Voix du Corps)

Lieu du séjour :

Base de Loisir de la Gare de Coustellet

Association A.V.E.C. « La Gare » - 105 Quai des Entreprises, Coustellet - 84660 Maubec
Avec son espace d'hébergement contenant 12lits (5chambres) pour accueillir les jeunes.

Restauration

L'intégralité des repas seront réalisés par Isabelle Hegy, cuisinière permanente de l'Association AVEC. Une très grande attention est apportée sur le choix des produits, et la cuisine d'Isa s'oriente résolument vers des produits 100% locaux, sauf exception, et en majeure partie bio, mais également sur l'équilibre alimentaire sur la journée et sur la semaine. Selon le programme, Il est prévu un petit déjeuner, des repas du midi comme du soir et d'un goûter sur l'hébergement ou en extérieur sous la forme d'un panier repas.

Les produits sont frais et cuisinés sur place chaque jour.

***Tout régime alimentaire particulier doit nous être communiqué
avant le séjour dans la fiche sanitaire.***

Le transport :

Le transport s'effectuera en minibus et en voiture accompagné par les animateurs.trices au départ de l'accueil jeunes de La Gare et à destination des différentes activités mentionné dans le programme.

Les activités de la vie quotidienne :

L'ensemble du groupe (équipe d'animation comprise) sera impliqué dans la plupart des tâches matérielles touchant à la vie de groupe (nettoyage, rangement des tables...), hors celle destiné au protocole sanitaire qui seront établie par l'équipe de nettoyage de l'Association A.V.E.C de la Gare de Coustellet.

Le rythme de vie :

Lors de nos séjours, nous favorisons le **réveil individualisé, mais compris dans une tranche horaire** . Il s'agit de permettre aux enfants de se réveiller sans horaire fixe et décidé par les adultes.

Les **besoins de sommeil** de chacun sont différents et l'organisation du lever vise à les respecter. Ainsi, les jeunes réveillés en premier peuvent quitter leurs chambres pour rejoindre une salle d'activité, en attendant le début du petit déjeuner. Cette organisation particulière associe tous les adultes d'un séjour : animateurs, directeurs, personnels de service et cuisinier travaillent de concert avec le même souci de respecter le rythme des jeunes.

ORGANISATION DU SEJOUR	
Horaires	Vie quotidienne et activité(s)
7h30-9h00	Lever et petit déjeuner échelonnés rangement / préparation pour l'activité
9h30-12h	Activité, visite culturelle ou sortie
12h-13h30	Repas / temps calme
13h30-16h	Activité, visite culturelle ou sortie
16h -17h	Goûter
17h30-19h30	Douche / téléphone / temps libre
19h30 - 20h30	Repas / rangement / toilette
20h30	Veillée / jeux / couchers échelonnés
23h	Heure maximum de coucher

DATES DES SÉJOURS BULLE D'AIR

Il est organisé 3 séjours multi-activités et découvertes de 5 jours :

Séjour 1 – du 12 au 16 juillet 2021 - *Fin des inscriptions le 07 juillet*

Séjour 2 – du 19 au 23 juillet 2021 - *Fin des inscriptions le 14 juillet*

Séjour 3 – du 26 au 30 juillet 2021 - *Fin des inscriptions le 21 juillet*

Accueil : Lundi à 9h

Départ : Vendredi à 17h

Effectif d'adolescents (ciblés) par semaine : 10

Classe d'âge, correspondant à celle de l'accueil jeunes : 11 à 17 ans

Equipe pédagogique :

Kinta KAWATA :

Diplômé DEJEPS / Responsable de l'Accueil Jeunes / Référent Sanitaire et Covid

Itziar ACEDO : Animatrice non diplômée

Equipe en renforcement :

Stéphane Soler : Diplômé BAFD / Directeur de l'Association A.V.E.C.

Le rôle de l'équipe durant le séjour :

1. Être référent, créer une dynamique et un esprit de groupe
2. Garantir la sécurité morale, physique et affective des jeunes
3. Mettre en place des activités adaptées
4. Être à l'écoute des jeunes et répondre à leurs demandes
5. Respecter les jeunes en tant qu'individu à part entière

OBJECTIF DU SEJOUR

Créer un espace de respiration et d'expression en proposant un accès aux bienfaits de l'art, de la culture, du sport et du bien-être en suscitant la curiosité et le goût de la découverte.

PRÉSENTATION DU SEJOUR BULLE D'AIR

Les « Séjours Bulle d'Air » sont des séjours multiactivités et découvertes autour du sport, de la nature, de la culture, de l'art, pensés en échappées locales depuis la base de loisirs de La Gare de Coustellet.

Au-delà de la découverte de nouvelles activités (spéléo, golf, tir à l'arc à cheval...) et la pratique d'activités ludiques, il nous a semblé très important, aux vues des derniers mois écoulés, particulièrement éprouvants pour les jeunes ado-naissants, de les aider à se retrouver et favoriser l'expérience du collectif. C'est pourquoi nous avons fait le choix de séjours plutôt que de sorties à la journée ou à l'activité.

Ces séjours visent ainsi à créer des moments fédérateurs grâce à la vie quotidienne partagée, mais également grâce à un espace de « démocratie participative ». L'idée fondatrice est de laisser des espaces libres, en dehors des activités programmées, pour répondre aux attentes des jeunes en recueillant leurs propositions, qui viendront compléter le planning du séjour, mais également pour favoriser l'expression des jeunes.

L'expérience dans ce domaine de Kinta Kawata, directeur de l'Accueil Jeunes, est un vrai plus pour réussir à créer un tel espace de confiance et d'expression.

En tant qu'Accueil Jeunes, notre projet éducatif est d'accompagner l'adolescent à se réaliser à travers les activités, le projet qui le passionne, de devenir autonome et responsable, le préparer à devenir adulte. Il s'agit également en cette période de vacances, après une année scolaire bousculée, de lui permettre d'extérioriser tout ce qui a été vécu en créant un espace 'Bulle d'Air' et de favoriser le divertissement.

Des outils numériques permettront d'accompagner cette expression et de découvrir avec des animateurs professionnels leurs pratiques (blog, web télé...)

LE PROGRAMME

Les temps forts :

Séjour 1 – du 12 au 16 juillet 2021

WARM PARK	FESTIVAL D'AVIGNON	SPELEO
------------------	---------------------------	---------------

Séjour 2 – du 19 au 23 juillet 2021

CANOÉ EVASION	GOLF	ESCAPE GAME	EQUITATION
----------------------	-------------	--------------------	-------------------

Séjour 3 – du 26 au 30 juillet 2021

SORTIE LAC OU MER	YOUJUMP	WAVE ISLANDE	CINAMBULE
--------------------------	----------------	---------------------	------------------

*Il est demandé de choisir un séjour et en cas d'un second souhait,
il sera accordé en cas de disponibilité.*

Autres Activités :

Elles viendront compléter les propositions qui émergeront des jeunes.

Activités artistiques :

Intitulé Cri-action, il s'agit de créer un spectacle que le responsable de l'accueil jeunes se chargera de mettre en œuvre et en scène avec les jeunes.

Création d'un Blog :

Il s'agit de mettre en image (photo ou/et vidéo) le quotidien du séjour.

Les jeunes animeront un Blog avec notre stagiaire espagnole en communication.

Ils pourront échanger en Espagnol / Anglais et Français.

Découverte des jeux de société :

Du métier Porteur / Hip-Hop Quizz / Time To Move

Des jeux de société qui permettent de s'ouvrir à de nouveaux horizons.

Activités corporelles :

Activité autour de la danse et du sport (football, hand, basketball...)

*Le programme ci-dessus est sous réserve de confirmation pour certaines activités
et peut-être évolutif selon le rythme de vie du séjour ainsi que de la météo.*

Organisation de la vie quotidienne

Les règles de vie permettent de garantir le bon déroulement du séjour dans le respect de chacun. Elles seront choisies et débattues avec les jeunes, sauf les règles non négociables qui suivent :

La mixité :

Conformément à la législation, la mixité dans les chambres sera interdite.

L'alcool :

Conformément à la loi Bachelot de Mars 2009, la vente de boissons alcoolisées aux jeunes de moins de 18 ans est interdite. La consommation est donc, de fait, interdite pendant ce séjour.

Les drogues :

Selon la loi du 31 décembre 1970 la consommation et la détention de drogue sont strictement interdites. Il n'y aura donc aucune tolérance de la part de l'équipe d'animation.

Le tabac :

De par la loi, il est interdit de fumer au sein des locaux accueillant des mineurs, lors de séjours de vacances.

Il sera donc formellement interdit de fumer dans les locaux publics, lors des activités mises en place, dans les transports en commun et dans toutes autres situations précisées par l'équipe d'encadrement.

La consommation de cigarettes sera tolérée uniquement lors des temps libres, accompagné d'un adulte, sur un périmètre défini en amont et en dehors de la présence d'autres mineurs non fumeurs.

De plus, l'équipe d'animation demande aux parents de déclarer son enfant en tant que fumeur ou non, sur le « contrat d'engagement mutuel » situé à la fin de ce document. Seuls les ados déclarés comme fumeurs seront autorisés à le faire.

Les sorties sans encadrement :

Elles seront autorisées uniquement dans les conditions précisées par l'encadrement et dans le respect de certaines conditions (lieu, horaires, sécurité).

Les sanctions :

Lors du séjour, si un jeune fait preuve d'un comportement inadapté l'équipe d'animation mettra en place une réponse adaptée.

Le directeur du séjour se réserve le droit de rapatrier l'un des participants s'il met en péril le bon fonctionnement du séjour. Le rapatriement se fera dans ce cas aux frais des parents.

Les soins :

L'automédication est interdite. En cas d'allergie(s), maladie(s), PAI,... il est impératif de prendre contact avec l'assistante sanitaire, avant le séjour et de convenir d'un rendez-vous avec celle-ci.

Par la suite, tout médicament accompagné de son ordonnance doit être remis à l'assistante sanitaire le jour du départ.

Les bagages :

Les bagages autorisés sont : un grand sac souple ou une valise par personne, et un petit sac à dos.

L'argent de poche :

Nous conseillons de donner maximum 40€ d'argent de poche pour chaque enfant, bien que le montant reste libre. Le jeune est entièrement responsable de son argent.

Les objets précieux :

Nous vous rappelons que l'équipe d'encadrement et notre association déconseillent fortement d'amener lors de ce séjour : Mp3 ou autres lecteurs, consoles vidéo ou tout autre appareil multimédia. A ce titre, les structures et leurs assurances ne couvriront pas les éventuelles pertes, vols ou casses de ce genre d'appareil.

Le téléphone :

Les jeunes auront la possibilité de joindre leurs parents à partir de leur téléphone portable, lors des moments prévus à cet effet.

L'utilisation du téléphone portable ne doit pas être abusive et ne doit pas gêner le bon déroulement du séjour. De ce fait les téléphones portables ne seront donc pas autorisés pendant les repas, les activités, les temps d'animation (veillées, grands jeux, etc.) et d'autres moments qui seront prévus avec les jeunes. Les téléphones portables seront finalement réceptionnés en début du séjour et seront rendus leur des moments prévu à cet effet.

LES 10 COMMANDEMENTS

1. Je ne fait pas aux autres ce que je ne veux pas qu'on me fasse.
2. Je peux téléphoner de 18h20 à 18h50.
3. Je me respecte, je respecte les autres, l'établissement et l'environnement.
4. Je sais qu'il est interdit de fumer.
5. Je porte mon masque, me lave les mains avant et après chaque activité « je respecte les gestes barrières »
6. Je ne suis pas violent avec moi même et les autres.
7. Je me prive pas de jouer.
8. Je communique avec moi même et les autres.
9. Je profite de la nature pour me ressourcer seul et avec les autres.
10. Je sais que je ne suis pas seul.

CONTENU DU TROUSSEAU	Conseillé	Dans la valise
SLIPS / CULOTTES	9	
MAILLOTS DE CORPS / TEE-SHIRT	7	
PAIRES DE CHAUSSETES	7	
SHORT / BERMUDA	2	
PANTALON OU ROBE	2	
JOGGING	1	
PULL-OVER / SWEATS	2	
VESTE / BLOUSON	1	
CHAPEAU / CASQUETTE	1	
CHAUSSURE LEGERES (EX : TENNIS)	1	
PANTOUFLE	1	
SERVIETTE DE TOILETTE	1	
GANT DE TOILETTE	1	
NECESSAIRE DE TOILETTE		
Peigne et/ou Brosse	1	
Brosse à dents et dentifrice	1	
Savon / Gel douche	1	
Shampooing	1	
Crème Solaire	1	
LUNETTE DE SOLEIL	1	
CREME SOLAIRE	1	
STICK A LEVRE	1	
CLAQUETTE / TONG	1	
GOURDE	1	
MAILLOT DE BAIN (pour les garçons : Slip & Caleçon)	1	
SERVIETTE DE BAIN	1	
AUTRES EN FOCNTION DE L'ACTIVITÉ		
(Semaine 1) ACTIVITÉ - SPELEO		
Jogging	1	
Haut à manche longue	1	
Chaussure de sport ou des bottes	1	
(Semaine 2) ACTIVITÉ - CANOE EVASION		
Chaussure d'eau	1	
Short	1	
Tee-shirt	1	
Serviette de Bain	1	

**NB : Aucune lessive ne sera faite durant le séjour, l
es parents doivent donc prévoir le nécessaire pour toute la semaine.**

Protocoles Sanitaires à destinations des familles

Recommandations sanitaires

Il est recommandé que les mineurs effectuent un examen biologique de dépistage virologique, réalisé moins de 72 h avant le départ, par test RT-PCR, ou par test antigénique dans les 24 h, confirmant l'absence d'infection par le SARS-CoV-2.

des conditions de fonctionnement de l'accueil

- Les représentants légaux se chargent de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne participe au séjour (la température doit être inférieure à 38°C).
- Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » ou chirurgical et en parfaite intégrité est obligatoire dès 6ans dans les espaces clos. Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs. Il doit couvrir le nez, la bouche, et le menton en continu et il doit être changé toutes les quatre heures ou dès qu'il est humide.
- Les masques sont fournis par les représentants légaux pour les mineurs pour la durée totale du séjour (a minima 4 par jour) ainsi que des mouchoirs en papier jetables.

Hébergement

- L'utilisation en simultané des deux couchettes d'un lit superposé est autorisée, à la condition que les mineurs y soient couchés tête-bêche.
- Les chambres seront aérées plusieurs fois par jour, voire en continu si les conditions le permettent.

Activité

- Lors de la pratique d'activités, l'observation d'une distanciation physique d'au minimum de 1 mètre s'applique dans la mesure du possible (ou de 2 mètres lorsque le port du masque n'est pas possible pour des activités dans les lieux clos (activité sportive...)).

Les activités physiques et sportives

- Lors de la pratique d'activités physiques, la distance doit être au minimum de 2 mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas.

Les transports

- Les accompagnateurs et les enfants de 6 ans ou plus doivent porter un masque « grand public filtration supérieure à 90% » ou chirurgical durant toute la durée du trajet.

La restauration

- Le maintien d'une distanciation de 2 mètres linéaires entre les tables et entre les enfants de groupes différents est requis.
- La désinfection des tables et dossiers de chaise est effectuée après chaque repas.
- Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.

Moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes.

- Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un mineur, constaté par l'encadrement, doit conduire à son isolement dans un lieu adapté.
- La prise en charge médicale du mineur doit être organisée sans délais. Les responsables légaux sont avertis et doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs. Si les responsables légaux ne peuvent pas venir le chercher, l'organisateur doit assurer, en lien avec ces derniers, le retour du mineur dans le respect des prescriptions des autorités de santé. Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts ou confirmés sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- Le contact-tracing devra permettre d'identifier si des mineurs ou d'autres personnels sont à considérer comme contact à risque dans le respect des règles liées au port du masque, aux mesures barrières et à la distanciation physique.
- Le directeur ou le responsable de l'accueil incite les représentants légaux ou l'encadrant concernés à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation/infirmation du cas). A défaut d'information, le mineur ou l'encadrant ne pourra participer de nouveau à l'accueil qu'après un délai de 10 jours.
- La décision de suspension du séjour est déterminée en fonction de la situation et d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation : l'organisateur de l'accueil, les services de l'agence régionale de santé (ARS) et la préfecture).

Rappel des conditions générales

1 - Inscription

Votre inscription est validée dès réception :

- du dossier d'inscription complet
- de la fiche sanitaire remplie et signée
- du règlement du séjour complet et de l'autorisation signée

Pour participer au séjour organisé par l'association A.V.E.C, votre enfant doit être adhérent de l'association et à jour de sa cotisation.

2 - Tarifs

Quotient familial	Tarif du séjour
De ≤ 400	110 €
De 401 à 796	140 €
De 797 à 1196	170 €
1197 et +	200 €
Commune hors CEJ / L.M.V	250 €
Hors LMV	350 €

(+ 6€ si non-adhérent à l'association) + inscription à l'accueil jeunes selon quotient familial (entre 10 et 35€).

Le paiement peut s'effectuer en 3 fois (ou plus en nous contactant) mais obligatoirement un premier encaissement à l'inscription. Nous acceptons la « carte temps libre CAF », les chèques vacances et les bons VACAF.

Quelque soit les modalités choisies l'intégralité du paiement doit être présent au moment de l'inscription. Tout dossier doit être intégralement retourné **2021**. Tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite.

3 - Les prestations

Le tarif comprend la pension complète, l'encadrement, les animations proposées et les frais de déplacement. Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles activités non consommées n'est possible.

4 - Assurance

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont couverts par la MAIF.

Néanmoins, l'association ne peut être tenue responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, portable...). L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur le centre ne rentrent pas dans ce cadre.

5 - Le droit à l'image

Dans le cadre de ce séjour, la signature de l'autorisation de captation et de diffusion, relative au droit à l'image de votre enfant, est obligatoire. Merci de rayer la mention inutile ne correspondant pas à votre choix dans le dossier d'inscription.

6 - Accueil de mineurs handicapés

Notre association ouvre ses séjours à l'accueil de jeunes handicapés. Afin de réussir l'insertion de ces derniers, cet accueil est préparé et limité. La demande écrite sera effectuée par un établissement qui aura établi que le handicap est compatible avec le séjour choisi. En complément de l'inscription, une convention sera établie avec l'organisme plaçant.

7 - Le renvoi

En cas d'inadaptation au centre, votre adolescent peut être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous **frais de rapatriement**, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors **à votre charge**. Aucun remboursement ne sera effectué.

8 - Départ et retour

Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire.

Pour nous joindre en cas **d'urgence** : **04.90.76.84.38 / 06.11.37.99.84**

9 - Soins médicaux

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants : visite chez le médecin et frais pour les médicaments.

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement au responsable de l'enfant. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenus par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.

Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels diplômés. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances de la jeunesse.

Pièces à fournir pour l'inscription au séjour :

- la fiche d'inscription signée
- le règlement du séjour (voir détail dans le tableau quotient familial)
- le dossier d'inscription de l'Accueil Jeunes
- le règlement de l'inscription à l'accueil jeunes et de l'adhésion à l'association
- une photo d'identité
- un certificat médical pour la pratique des activités sportives
- la photocopie de l'attestation de sécurité sociale
- une photocopie des vaccins à jour
- un justificatif de domicile
- le justificatif de quotient familial (si allocataire CAF ou MSA)
- le test d'aisance aquatique

Fiche d'inscription



LA GARE

Association A.V.E.C.
105 Quai des Entreprises. Coustellet
84660 Maubec
04.90.76.84.38
www.aveclagare.org

SEJOUR BULLE D'AIR / ETE 2021

Merci de cocher la semaine choisie :

- du 12 AU 16 JUILLET 2021
 du 19 AU 23 JUILLET 2021
 du 26 AU 30 JUILLET 2021

SIRET : 405.375.478.000.14
CODE APE : 90.04 Z

Dans le cas où vous souhaitez inscrire votre enfant sur une autre semaine merci de l'indiquer ci-dessous, ce second choix dépendra des disponibilités

Nom / prénom de l'enfant :

- du 12 AU 16 JUILLET 2021
 du 19 AU 23 JUILLET 2021
 du 26 AU 30 JUILLET 2021

Règlement : (tarif pour 1 séjour)

Cadre réservé à l'administration			
	Mode règlement	Montant	A encaisser le : N° :
<input type="checkbox"/> 110€ (soit 91,67€ ht et 18,33€ de TVA à 20%)	Chèque		
<input type="checkbox"/> 140€ (soit 116,67€ ht et 23,33€ de TVA à 20%)	Chèque		
<input type="checkbox"/> 170€ (soit 141,67€ ht et 28,33€ de TVA à 20%)	Chèque		
<input type="checkbox"/> 200€ (soit 166,67€ ht et 33,33€ de TVA à 20%)	Chèque		
<input type="checkbox"/> 250€ (soit 208,33€ ht et 41,67€ de TVA à 20%)	Chèque		
<input type="checkbox"/> 350€ (soit 291,67€ ht et 58,33€ de TVA à 20%)	Chèque		
<input type="checkbox"/> Adhésion à l'association AVEC (12 mois) 6 €	CAF - VACAF - Chq vac	---	---
<input type="checkbox"/> Inscription à l'accueil jeunes ... €	Espèces	---	---
TOTAL €	Chèque(s) à l'ordre de l'Association AVEC.		

L'inscription à l'accueil jeunes et l'adhésion à l'association AVEC sont obligatoires

>> Nous acceptons les chèques vacances, la carte temps libre de la CAF et sommes labellisés VACAF <<

Possibilité de payer en trois fois **uniquement par chèque** (ou plus en nous contactant), tous les chèques sont à déposer avec le dossier.

Pour les règlements en espèces, il sera demandé la totalité du règlement au dépôt du dossier.

Les encaissements :

- À l'inscription : 50 € dès dépôt du dossier (+6 € adhésion association si nécessaire) - (possibilité de faire un seul chèque)

Séjour du LUNDI 12 au VENDREDI 16 juillet 2021 : dossier à retourner avant le MERCREDI 07 JUILLET 2021

Séjour du LUNDI 19 au VENDREDI 23 juillet 2021 : dossier à retourner avant le MERCREDI 14 JUILLET 2021

Séjour du LUNDI 26 au VENDREDI 30 juillet 2021 : dossier à retourner avant le MERCREDI 21 JUILLET 2021

AUTORISATION (à nous retourner datée et signée)

J'inscris mon enfant au séjour organisé par l'association A.V.E.C. La Gare

Madame et/ou Monsieur (le responsable légal) déclare que mon enfant est : Non Fumeur Fumeur

Je soussigné (le responsable légal), après avoir lu et approuvé l'ensemble des conditions générales d'inscription, de fonctionnement du séjour et des objectifs de celui-ci, déclare y souscrire, autorise mon enfant à adhérer à l'association A.V.E.C et à participer à toutes les activités prévues dans le cadre du séjour. D'autre part, je m'engage, s'il y a lieu, à rembourser à l'association le montant des frais médicaux.

Fait le à

Signature(s) du(es) parent(s) :
Avec la mention «Lu et approuvé ».

Signature de l'adolescent :
Avec la mention «Lu et approuvé ».